

MONCTON

LD
11P

Rapport

1 Mars 1988 - 5 Mars 1988

Document à
classer

"ENTREPRENEURIAT JEUNESSE"

PROJET À L'INTENTION DE LA JEUNESSE DES PAYS ET
GOUVERNEMENTS MEMBRES DE LA CONFÉJES

Document de travail présenté à la
Commission "Jeunesse"

Réunion des experts
Moncton, 1er au 5 mars 1988

1. RAPPEL DES FAITS

Lors de la session de Bamako, la Conféjes acceptait de se pencher sur la problématique de l'éducation non conventionnelle des jeunes. Depuis lors, plusieurs projets nationaux et d'autres à caractère multilatéral ont été parrainés par la Conféjes.

La capacité de la jeunesse à réaliser des défis, l'intérêt de la Conféjes envers l'éducation non conventionnelle et le souci des membres d'offrir à leur population des outils de développement à la mesure du temps présent militent en faveur de l'exploration d'un créneau d'intervention jusqu'à maintenant peu exploité, soit le soutien par la Conféjes à l'entrepreneuriat "Jeunesse".

2. LES OBJECTIFS DU PROJET

Le projet soumis viserait à favoriser la participation active des jeunes au processus de développement socio-économique de leur pays.

Destiné aux jeunes diplômés de lycée et d'université, le projet offrirait, à ceux et à celles qui sont intéressés à créer leur propre entreprise, un processus d'encadrement et d'apprentissage leur permettant d'identifier leur capacité d'entrepreneurs et de développer leur projet d'entreprise. Il offrirait également un soutien technique et financier aux jeunes entrepreneurs dont les projets sont les plus prometteurs.

3. LA DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROJET

Trois outils d'intervention seraient rendus disponibles aux jeunes intéressés par l'entrepreneuriat: un "club de jeunes entrepreneurs" qui servirait de lieu de regroupement, d'échanges et de support, de "l'assistance technique" pour développer et implanter les projets et un "soutien financier" pour supporter le démarrage des projets les plus prometteurs.

L'élaboration de ces outils serait confiée à un comité international regroupant des pays du Nord et du Sud qui aurait également la tâche de sélectionner les projets d'entreprise.

L'implantation dans les pays intéressés serait sous la gouverne des encadrants "jeunesse et sport" sélectionnés et formés à cet effet.

Le Club de jeunes entrepreneurs et l'Assistance technique

Un club pourrait être composé d'une douzaine d'individus ou plus intéressés à l'apprentissage de l'entrepreneuriat.

Le club serait mis sur pied par des encadrants nationaux utilisant pour ce faire le support de la communauté socio-économique et gouvernementale (utilisation des médias nationaux au niveau du recrutement, parrainage des clubs par la communauté d'affaires locale, etc.).

Pour devenir membre du club, le jeune promoteur devrait démontrer un intérêt pour l'entrepreneuriat. De plus, il devrait payer une cotisation. Celle-ci constituerait une épargne qui serait utilisée ultérieurement comme avoir propre au moment du démarrage des entreprises des membres du club.

Le club se réunirait sur une base mensuelle. Il offrirait également une assistance technique sous forme collective et individuelle aux membres qui désirent développer leur projet d'entreprise. La réunion mensuelle serait l'occasion d'échanger sur le développement économique tel que vu par les jeunes, de même que de rencontrer des entrepreneurs locaux pour partager leur vécu et leur expérience. L'assistance technique prendrait la forme d'atelier de travail (workshop) portant sur les différents aspects du démarrage d'entreprise.

Utilisant une pédagogie active où la théorie vient en appui à la pratique, l'assistance technique porterait sur les sujets suivants:

- . Les principes relatifs au démarrage d'entreprise (ex: adéquation entre les compétences personnelles et techniques de l'entrepreneur, ses goûts, ses motivations et le domaine où il veut entreprendre).
- . L'élaboration du plan d'affaires.
- L'identification des caractéristiques du produit ou service à développer (ex: caractéristiques descriptive, constitutive et compétitive).

- L'identification du marché et de la stratégie de mise en marché (ex: la clientèle, la demande, la planification des moyens de promotion).
- La planification des besoins en ressources matérielles, financières et humaines pour le démarrage de l'entreprise (ex: le plan de production, son échéancier, le budget de caisse).

À la fin de ce processus, le jeune promoteur aurait en main un plan d'affaires qu'il soumettrait par le biais de son club au comité international pour obtenir, après analyse par le Comité international, du capital de risque.

La sélection des projets et les bourses à l'entrepreneuriat

Compte tenu des capacités financières très limitées des jeunes, tout programme destiné à développer l'entrepreneuriat jeunesse doit comporter un volet facilitant l'accès au capital de risque.

C'est pourquoi il est proposé de créer un volet financier destiné à supporter les projets d'entreprises les plus prometteurs qui émaneraient des "clubs". Ce volet serait administré par la Conféjes et donnerait des bourses aux projets d'entrepreneurs les plus prometteurs.

Ce volet financier pourrait fonctionner de la façon suivante:

Au niveau des entrées de fonds:

- . Les pays et gouvernements intéressés pourraient contribuer spécifiquement à ce volet.
- . Les différents organismes internationaux intéressés par le développement économique (Banque Mondiale, Société de Développement International Desjardins, Confédération Internationale du Crédit Populaire) pourraient être invités à investir dans les bourses à l'entrepreneuriat.

Au niveau des sorties de fonds et de la sélection des projets:

- . Des bourses au montant maximum de 25 000 FF seraient octroyées aux jeunes entrepreneurs dont les projets auraient été sélectionnés par le comité international d'experts.
- . La sélection des projets se ferait une fois par année à partir d'une grille de critères (rentabilité, technologie adaptée, qualité de gestion, le marché, le suivi, les ressources de bases, etc.) permettant d'évaluer la faisabilité du projet et ses chances de réussite.
- . Pour les années d'expérimentation, c'est-à-dire 1988 à 1991, le volet financier octroierait un maximum de 45 bourses/années réparties comme suit:

Années	Nombre de bourses	Besoins financiers du volet soutien à l'entrepreneuriat jeunesse
1988-1989	10 bourses	250 000 FF
1989-1990	30 bourses	750 000 FF
1990-1991	45 bourses	1 125 000 FF

Au niveau du suivi

- . Les bourses seraient remises à une institution financière au nom du jeune entrepreneur qui pourrait utiliser l'argent de la bourse pour défrayer les coûts encourus pour le démarrage de son entreprise.
- . Tout au long de la première année du démarrage de son entreprise, le jeune entrepreneur aurait accès au soutien technique de l'encadrant responsable du Club.

4. L'IMPLANTATION DU PROJET

Le projet tel que proposé se déroulerait sur une base triennale de 1988 à 1991. Les principales phases d'implantation ont trait à:

- . l'élaboration du matériel de support à la formation des clubs et à l'assistance technique par un comité international composé des quatre experts membres de la Conféjes;
- . la création du volet financier "support à l'entrepreneuriat jeunesse";
- . l'expérimentation de la formule dans un minimum de neuf pays d'ici à 1991 à raison de la création d'un club dans trois pays par chaque année d'expérimentation.

5. LES CONDITIONS DE SUCCÈS

Pour assurer le succès de ce projet, trois conditions sont nécessaires: l'implication des pays et gouvernements intéressés, la qualité et la formation des encadrants et le suivi.

L'implication des pays et gouvernements intéressés

En ce qui a trait à l'implication des pays et gouvernements, celle-ci ne doit pas seulement se manifester par un support financier. Les pays et gouvernements intéressés par ce projet doivent s'engager à faciliter par tous les moyens la création des clubs et leur dynamisme. À titre d'exemple, il pourrait fournir un support média au niveau du recrutement; de plus, il pourrait sensibiliser la communauté d'affaires à parrainer les clubs; enfin, il pourrait déjà avoir identifié comme priorité nationale le support au développement économique par les institutions civiles.

La qualité et la formation des encadrants

En ce qui regarde la qualité des encadrants, les pays et gouvernements devraient identifier des encadrants qui manifestent un intérêt marqué pour l'expérimentation de nouvelles approches pédagogiques et pour l'animation. De plus, les encadrants sélectionnés par les pays devraient avoir une bonne connaissance générale du milieu économique. Enfin, ils devraient être reconnus dans leur milieu pour leur leadership, leur sens de l'autonomie et de l'innovation, de même que leur habileté de communicateur.

Les encadrants sélectionnés recevront une formation poussée en ce qui a trait à la mise en marche des "clubs" de même qu'au niveau des méthodes et techniques relatives au démarrage d'entreprise et au développement des habiletés entrepreneuriales chez les jeunes promoteurs. Cette formation leur serait donnée par les experts du comité international.

Elle se ferait en deux étapes: une première étape d'une durée de trois semaines les outillerait pour le démarrage de leur club et pour supporter techniquement le cheminement du jeune promoteur dans l'élaboration de son plan d'affaires.

La deuxième étape de la formation porterait sur l'assistance technique en cours de démarrage. Elle serait d'une durée d'une semaine et se ferait au moment de la sélection des projets.

Le suivi

Une réunion annuelle regroupant tous les encadrants sera nécessaire. Cette réunion permettrait d'échanger sur les expériences de chacun et de partager leur vécu. Cette rencontre pourrait avoir lieu dans la foulée de la sélection des projets. Elle serait d'une durée de trois jours.

6. ÉCHÉANCIER TRIENNAL DE RÉALISATION DU PROJET

Le tableau suivant identifie l'échéancier de réalisation du projet sur la période de 1988-1991.

Année 1988/1989	Étapes de réalisation
Mars à mai	<ul style="list-style-type: none">. Formation du comité international
Mars à septembre	<ul style="list-style-type: none">. Analyse des candidatures des pays intéressés et choix de 3 pays pour la 1ère année d'expérimentation
Juin	<ul style="list-style-type: none">. 1ère réunion du groupe d'experts pour l'élaboration du plan de travail, le partage des tâches et l'identification des grilles de sélection pour les encadrants. Envoi de l'information aux pays intéressés par le Secrétariat de la Conféjes
Juillet à septembre	<ul style="list-style-type: none">. Sélection des encadrants par les pays intéressés. Préparation des outils
Septembre	<ul style="list-style-type: none">. 2e réunion du groupe d'experts pour la validation des outils. Sélection des encadrants. Information aux pays retenus
Octobre à décembre	<ul style="list-style-type: none">. Formation des encadrants sélectionnés sur la mise en marche des clubs et l'assistance technique à l'élaboration du plan d'affaires
Janvier à juin	<ul style="list-style-type: none">. Mise en marche des clubs. Élaboration du plan d'affaires dans chaque club. Création du volet financier "soutien à l'entrepreneuriat jeunesse". Intéressement des organismes internationaux de financement à une participation au volet financier

Jun à juillet	<ul style="list-style-type: none">. 3^e réunion du comité d'experts pour:<ul style="list-style-type: none">- la sélection des projets élaborés par les membres des clubs- la formation des encadrants sur l'assistance technique en cours de démarrage et l'évaluation de leur six premiers mois de fonctionnement. Remise des bourses aux jeunes entrepreneurs retenus
Juillet	<ul style="list-style-type: none">. Rapport à la XIXe session de la Conféjes
1989-1990 et 1990-1991	Les années subséquentes auraient un échéancier similaire à la première année. Ainsi, après avoir apporté les modifications soulevées par l'évaluation, la sélection et la formation des encadrants débuteraient en septembre de chaque année

7. LE FINANCEMENT DU PROJET

Le fonctionnement:

Le financement du fonctionnement du projet "Entrepreneuriat Jeunesse" serait constant au cours des trois années (1988-1991). Les coûts encourus annuellement seraient répartis comme suit:

Comité d'experts

(2 représentants Nord - 2 représentants Sud) 180,000 FF

2 réunions (1 semaine/réunion): 22,500 FF/réunion X
2 réunions X 4 personnes

Formation des encadrants: 12 personnes = 4 X 3 pays

1 expert/pays X 3 pays X 3 semaines = 202,500 FF

Soutien technique aux clubs par un expert

1 expert par pays X 3 pays X 1 semaine = 67,500 FF
450,000 FF

Sur une période de 3 ans, 1,350,000 FF doit donc être prévu et assuré par le Fonds Commun de la Conféjes. De plus, on doit prévoir 2,125,00 FF pour l'octroi des bourses.

Les tableaux suivants illustrent d'une part les coûts encourus par le projet pour chaque année d'exercice (tableau A) et, d'autre part, la provenance des fonds pour les mêmes périodes (tableau B).

TABLEAU A
COÛTS ENCOURUS PAR LE PROJET

	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Fonctionnement	450,000 FF	450,000 FF	450,000 FF
Bourses	250,000 FF	750,000 FF	1,125,000 FF
Total	700,000 FF	1,200,000 FF	1,575,000 FF

TABLEAU B
PROVENANCE DES FONDS

	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Fonctionnement Fonds Commun Conféjes	Surplus 1987 150,000 FF Fonds 1988 300,000 FF	Surplus 1987 150,000 FF Fonds 1989 300,000 FF	Surplus 1987 100,000 FF Fonds 1990 350,000 FF
Bourses Pays/Gouverne- ments membres	200,000 FF	200,000 FF	200,000 FF
Organismes internationaux	50,000 FF	550,000 FF	925,000 FF

8. RECOMMANDATIONS

En conséquence de quoi, il est recommandé aux membres de la Conféjes:

- . de donner un accord de principe au projet;
- . d'accepter l'échéancier triennal;
- . d'accepter le modèle de financement soumis aux présentes;
- . d'accepter la composition et le mandat du comité international d'experts tels que décrit aux présentes;
- . de confier au Secrétariat général de la Conféjes, le mandat d'assurer la coordination du projet.